

*Les crédits*

Il y a une complète complicité, d'après mon interprétation de cette question, pour faire en sorte que les conséquences néfastes de ce projet ne soient ni complètement, ni publiquement examinées ou atténuées grâce à une évaluation environnementale approfondie. En fait, selon toute apparence, il s'agissait d'une conspiration visant à retarder la démarche, à éviter que le gouvernement n'intente les poursuites qu'il aurait pu lancer, à délivrer des permis pour s'assurer que, la construction étant parachevée, les conclusions de la commission chargée d'évaluer l'impact environnemental—songez seulement qu'il n'y a pas eu vraiment d'étude complète environnementale au sens où l'entend la loi—demeurent lettre morte.

Toute cette histoire a débuté en juin 1988 lorsque le gouvernement fédéral a délivré le premier permis avec l'accord de l'honorable Tom McMillan, le ministre de l'Environnement de l'époque. Parfaitement au courant des répercussions environnementales de ce projet, des objections des Canadiens et de l'ordonnance précisant ses responsabilités en tant que gouvernement, celles en particulier du ministre, le gouvernement a délivré malgré tout le permis. Nous ne devons pas perdre de vue cet élément fondamental. Depuis lors, nous avons été témoins de toute une suite de retards et d'imbroglios qui ont presque permis de terminer les travaux, au mépris de deux ordonnances très précises des tribunaux.

Depuis 11 jours déjà, le ministre sait que les travaux se poursuivent alors qu'ils devraient être interrompus. Il n'a rien fait pour les interrompre. Le prédécesseur du ministre savait depuis avril que les travaux se poursuivaient alors qu'ils auraient dû être interrompus, au mépris de l'ordonnance du tribunal et de l'accord. Alors qu'il s'était engagé à ne pas le faire, le gouvernement a continué de verser à la province de la Saskatchewan un million de dollars par mois de deniers publics pour qu'elle puisse poursuivre les travaux.

• (1210)

Nous faisons face à l'heure actuelle à une situation critique, situation que le ministre connaissait en avril dernier et qu'il a laissé s'envenimer. Vendredi dernier, le ministre a reconnu à la Chambre qu'il s'était rendu, en juillet, en Saskatchewan pour y négocier des moyens de contourner l'accord, de contourner le mandat de la commission d'évaluation environnementale, dans un effort pour faire croire que les travaux qui se poursuivaient étaient parfaitement compatibles avec l'accord, alors qu'il connaissait pertinemment les préoccupations de la

commission, que ses efforts étaient voués d'avance à l'échec et qu'il s'agissait bel et bien d'une supercherie.

Le secrétaire parlementaire hoche la tête. Permettez-moi de vous citer un extrait de la lettre que la commission d'évaluation environnementale a envoyée au ministre le 4 octobre, pas le 12, mais bien le 4 octobre. «Comme vous le savez, le 2 avril, la commission écrivait à votre prédécesseur pour lui exprimer ses inquiétudes au sujet des travaux de construction qui se poursuivent au barrage Rafferty-Alameda. Le 27 avril, la Saskatchewan annonçait son intention d'entreprendre des travaux accessoires au réservoir de la rivière Rafferty et sous le barrage Rafferty.»

Ces travaux ne se sont pas limités aux mesures minimales requises pour garantir la sécurité sur les lieux. Le secrétaire parlementaire le sait, le ministre le sait, et j'ai l'impression que le premier ministre est, lui aussi, au courant.

Pourquoi n'ont-ils rien fait au mois d'avril? Pourquoi n'ont-ils pas utilisé les pouvoirs que leur confère le décret sur les lignes directrices, qui a d'ailleurs été réaffirmé et même renforcé par les décisions qu'ont rendues les tribunaux, au sujet non seulement du projet Rafferty-Alameda, mais aussi de celui de la Oldman.

À plusieurs occasions, ces derniers mois, la commission a exprimé très clairement ses inquiétudes. Le ministre a refusé d'agir. Je ne peux pas croire le ministre quand il prétend aujourd'hui se préoccuper de la question et quand il affirme qu'il prendra des mesures énergiques pour régler le problème. Le temps des mesures énergiques est révolu et la construction du barrage Rafferty s'achève, justement parce qu'aucune mesure n'a été prise depuis le printemps dernier.

Étant donné la position dans laquelle elle se trouve, la commission se doit de conclure que l'accord semble avoir été interprété de façon différente, s'entend l'accord conclu entre la Saskatchewan et Ottawa selon lequel les travaux jugés sécuritaires peuvent se poursuivre et le gouvernement du Canada doit verser à la Saskatchewan un million de dollars par mois pour tout inconvénient que lui causeront les retards. Cela fait maintenant depuis avril que cette situation dure. Cela fait huit mois que les Canadiens versent un million de dollars par mois à la Saskatchewan pour l'empêcher de poursuivre le projet de barrage Rafferty-Alameda alors que le gouvernement fédéral savait fort bien que la province contrevenait aux dispositions de l'entente et il continuait quand même à lui verser cet argent. Je demande donc au gouvernement et au ministre comment le gouvernement peut justifier